



Loire, patrimoine écologique à préserver

Thème 2 : La Loire, espace économique, espace écologique

Calendrier Engagement
2016-2017



Échéance prévisionnelle
2017

FICHE INFORMATION
n° : **02_09_05**

Maîtrise d'ouvrage : Pôle Métropolitain

ACTION : SCOT Équilibre écologie-économie – trame verte et bleue

RAPPEL DE L'ENGAGEMENT n° 09 :

Le PLU métropolitain sera approuvé en 2018 et va intégrer plusieurs leviers pour maintenir cet équilibre : la création d'une trame verte et bleue, le maintien des activités industrielles en bord de Loire (notamment sur le Bas-Chantenay et Cheviré), la réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la prise en compte de l'inondabilité. Nantes Métropole est également engagée dans la révision du SCOT (échéance 2017) au sein duquel elle portera cette exigence d'équilibre écologie/économie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire élabore pour la première fois une carte de la trame verte et bleue à son échelle. Celle-ci comprend :

- **Les réservoirs majeurs de biodiversité.** Ils doivent permettre d'affiner la trame verte et bleue dans le PLUm sur la base des éléments permettant le bon fonctionnement écologique. Les périmètres devront donc respecter au mieux les éléments écopaysagers et les supports de biodiversité. Ils doivent être préservés dans leur intégrité écologique en limitant leur artificialisation, et en respectant les dispositions propres aux périmètres réglementaires qui les concernent, tout en permettant une gestion appropriée à leur pérennité.
- **Les réservoirs complémentaires de biodiversité.** Ils doivent permettre d'affiner la trame verte et bleue dans le PLUm qui permette le bon fonctionnement écologique. Ils seront traduits en réservoirs de biodiversité ou corridors écologiques d'enjeux locaux. Les périmètres des réservoirs de biodiversité complémentaires seront à adapter en cohérence avec les expertises réalisées au sein du PLUm. Ils doivent être préservés en maintenant à l'échelle du PLUm une fonctionnalité écologique et hydraulique cohérente à l'échelle du territoire Nantes Saint-Nazaire.
- **Les corridors écologiques.** Ils doivent notamment être préservés en respectant un principe de continuité des milieux. Pour ce faire, il s'agit de définir des conditions d'occupation ou d'utilisation des sols permettant de garantir leur fonctionnalité écologique et hydraulique et leur préservation.

Les réservoirs représentent 41 % de la surface du SCoT. Le SCoT est aussi prescriptif sur la préservation des zones humides, de manière différenciée selon leur fonctionnalité.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Arrêt du SCoT : 9 mars 2016
Avis PPA : mai – juillet 2016
Enquête publique : rentrée 2016
Approbation : fin 2016
SCoT exécutoire : début 2017

MODALITÉS DU DIALOGUE CITOYEN ASSOCIÉ :

1 soirée contributive en septembre 2016 consacrée à l'environnement
4 réunions publiques en janvier 2016
Enquête publique : rentrée 2016

DIMENSION FINANCIÈRE :